

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

190222/BC/CD

ARRÈTE N° ARR/2019/ST/303

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que pour permettre l'organisation de l'animation « BG Bus » du 26 septembre 2019 sur le parvis de la maison de l'Emploi Parvis Berthelot rue des 3 Fermes à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : le 26 septembre 2019, entre 13h30 et 17h, le stationnement sera autorisé uniquement pour le BG Bus sur le parvis de la maison de l'Emploi – Parvis Berthelot rue des 3 Fermes à Hem à Hem.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville de Hem.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra.

Fait à HEM, le

21 AOUT 2019

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjointe à la Qualité
de la Ville et à la Proximité.**



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - Fax: 03 20 66 58 10 - www.ville-hem.fr